

**Appel à candidatures**  
**lancé en direction d'artistes travaillant sur le champ de l'écriture**  
**(roman, bande dessinée, illustration...)**  
**en vue d'une résidence d'action culturelle**  
**sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq**



La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et la Direction des services départementaux de l'Education nationale s'associent pour mettre en œuvre, pour la quatrième année consécutive, une résidence d'action artistique et culturelle, dans le cadre d'un contrat local d'éducation artistique (CLEA).

Après avoir exploré différents champs artistiques (musique, danse, théâtre, photographie...), il est proposé de développer le CLEA au domaine des écritures (roman, bande dessinée, illustration...). Pour l'année scolaire 2019-2020, il est recherché, à partir du mois de mars 2020, un artiste travaillant sur le champ de

**l'écriture (roman, bande dessinée, illustration...) ayant à son actif une production artistique contemporaine significative. Seront examinées avec attention les candidatures mettant en œuvre des croisements entre texte et image. Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel (ou collectif d'artistes) maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française.**

### **Le territoire des Pays de l'Ourcq :**

Situé au Nord-Est de la Seine-et-Marne, à la lisière de la Région Picardie, le Pays de l'Ourcq regroupe 22 communes pour un bassin de population d'environ 17.000 habitants à proximité des pôles d'attractivité que sont Paris (55 km en moyenne selon les communes), Roissy (40 km), Marne-la-Vallée (30 km) et Meaux (15 km). La ruralité du territoire n'empêche nullement de développer un projet culturel ambitieux qui a pour objectifs de :

1. Créer et maintenir des habitudes culturelles en constituant une programmation saisonnière,
2. Développer l'intérêt pour la culture à travers différentes actions en faveur des résidents du territoire : sorties culturelles, stages tout public et scolaires, médiation et sensibilisation culturelles autour des spectacles...
3. Encourager les projets qualitatifs et dynamiser le tissu associatif local (appel à projets, partenariat,...),
4. Soutenir financièrement les initiatives culturelles locales,
5. Irriguer l'ensemble du territoire.

Le Pays de l'Ourcq favorise une politique culturelle basée sur l'enrichissement et la découverte en proposant des spectacles accessibles et variés (danse contemporaine, musique, ciné-concerts, théâtre, nouveau cirque, marionnettes...). Le dispositif CLEA permet au territoire de poursuivre et pérenniser cet engagement culturel auprès de la population, dans une logique de culture partagée.

Les structures de loisirs et les associations travaillant en direction des enfants et des jeunes, en dehors du temps scolaire, sont appelées à être des partenaires tout au long de la résidence-mission. Le territoire par ailleurs compte 6 écoles maternelles, 19 écoles élémentaires, 2 collèges et 1 lycée des métiers d'art et du design et 2 CFA (*Bâtiment et travaux publics* et *Hôtellerie-restauration*). Ces différentes structures constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de coréalisation de gestes artistiques.

### **Définition de la résidence-mission :**

La résidence d'action artistique et culturelle est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur prioritairement d'un public en âge d'être scolarisé tout en restant ouverte à l'ensemble de la population du territoire.

Elle repose sur une disponibilité de l'artiste (ou groupe d'artistes), sur une période équivalant à quatre mois. Une exposition de son travail artistique peut être organisée dans des espaces non dédiés (salle des fêtes, église, espace public, voire même chez l'habitant) ou lors du festival « A l'asso des bords de Marne ! » fin juin.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvres. Pour l'artiste (ou groupe d'artistes) résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il

met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation). Le projet doit s'appuyer sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique.

Ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques préparées en amont avec les structures partenaires. En ce qui concerne le public jeune, le projet, en temps scolaire ou hors temps scolaire, a pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants et de jeunes d'acquérir une expérience originale et sensible. Elles peuvent avoir lieu au sein d'établissements scolaires, de centres de loisirs, ainsi que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste (ou groupe d'artistes) résident et à ses partenaires locaux. Une restitution est attendue lors du festival « A l'asso des bords de Marne ! » fin juin.

### **Enjeux et objectifs des partenaires de la résidence :**

A l'heure des écrans et de nos sociétés modernes, chacun vit l'immédiateté et plus particulièrement les jeunes. L'écriture est à cette image : morcelée, parcellaire, oralisée. Conduits par un artiste et autour de son œuvre, les bénéficiaires de la résidence seront invités à prendre le temps de l'imagination, le temps de l'élaboration d'une écriture, qu'elle soit mots, image, ou les deux. Le projet de résidence ne pourra faire l'économie de la prise en compte de ces nouveaux modes de vie et de communication.

Dans l'objectif de favoriser la rencontre avec l'écriture, de sensibiliser à la diversité des créations graphiques, d'éveiller l'esprit critique et l'intérêt, le projet s'attachera à :

- Engager un partenariat entre les quatre bibliothèques associatives de manière à créer une synergie à l'échelle communautaire ;
- Accompagner les bénéficiaires de la résidence au processus d'écriture et de lecture dans le cadre d'un projet artistique fédérateur relayé par les structures partenaires (associations, équipes éducatives, etc.) ;
- Proposer des temps d'échange avec les habitants par le biais de rencontres organisées en bibliothèques ;
- Impliquer les associations locales au rayonnement du projet ;
- Viser à la mise en valeur des sites patrimoniaux du territoire (<http://www.paysdelourcq.fr>[www.tourisme-paysdelourcq.fr](http://www.tourisme-paysdelourcq.fr))

### **L'organisation de la résidence se déroulera en deux étapes :**

**Une phase d'appropriation, du 02 au 31 mars 2020**, en début de résidence, s'articule autour de multiples rencontres avec les différents acteurs (enseignants, éducateurs, animateurs d'associations, personnels soignants, travailleurs sociaux, responsables associatifs, professionnels de la culture). Ces acteurs sont invités à s'intéresser à la recherche et la production artistique de l'artiste invité. Une journée de sensibilisation à destination des acteurs éducatifs ou sociaux du territoire (enseignants, éducateurs, animateurs, etc.), favorisant la rencontre avec l'artiste invité pourra être organisée dans cet objectif.

Cette période permet également d'organiser sur le territoire une diffusion du travail de l'artiste invité et le plan de communication de la résidence à venir.

**La seconde phase de la résidence, du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020**, concerne la mise en œuvre de la résidence de l'auteur(e), à travers autant de gestes artistiques permettant de concerner dans un même projet le plus grand nombre d'enfants et de jeunes.

La résidence est prévue pour une durée de quatre mois se répartissant comme suit :

Phase 1 : un mois **du 02 au 31 mars 2020**

Phase 2 : trois mois **du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020**

Un volume horaire de 28 heures maximum par semaine d'intervention in situ, selon les partenariats engagés.

#### **Pilotage de chaque résidence-mission :**

La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a pour mission de guider l'artiste résident (ou collectif d'artistes) dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les acteurs locaux concernés (1<sup>ère</sup> phase de la résidence-mission) et d'aider à la réalisation des actions (2<sup>ème</sup> phase de la résidence-mission).

Un Comité de pilotage de la résidence comprend :

- Pour la Communauté de communes : les élus concernés (secteur social et culturel), la Chargée de mission développement culturel ;
- Pour la DRAC Ile-de-France : la conseillère action culturelle et territoriale ;
- Pour l'Éducation nationale : l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de la circonscription de Meaux-Nord ou son représentant ;
- Les représentants des quatre bibliothèques associatives du territoire.

L'artiste (ou le collectif d'artiste) résident participe au comité de pilotage à l'issue de la phase d'appropriation et à l'issue de la réalisation de la résidence.

#### **Conditions financières et moyens mis à disposition :**

L'artiste sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12.000 € TTC fléchée sur les temps d'intervention de l'artiste en interaction avec les différents publics (tenant compte, le cas échéant, des recommandations de rémunérations de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse).

Les coûts de postproduction sont à prévoir en amont. Une enveloppe de 1.500 euros TTC pourra être attribuée pour les coûts de postproduction lié au projet développé sur le territoire.

L'artiste (ou collectif d'artistes) retenu pourra disposer d'un véhicule pour ses déplacements intra-territoriaux. Il pourra être logé gratuitement en appartement à Mary-sur-Marne durant la période de résidence (en revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que les repas seront à sa charge).

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Communauté de communes, des acteurs culturels associés et de l'artiste (ou groupe d'artistes) accueilli sera signé avant le début de la résidence.

#### **Les éléments de candidature à fournir sont :**

1. une note d'intention proposant un projet artistique et culturel fédérateur prenant en compte les particularités du territoire des Pays de l'Ourcq, ainsi que les déclinaisons envisagées du projet dans le cadre des interactions de l'artiste avec les différents publics;
2. Un dossier artistique présentant la démarche de l'artiste ;
3. Un curriculum vitae faisant état des expériences de médiation et d'action culturelle ;
4. Une liste d'œuvres disponibles à des fins de diffusion par tranche d'âge ;

5. Un budget prévisionnel de la résidence-mission portant estimation des moyens techniques, artistiques et logistiques nécessaires pour sa réalisation ;
6. Un calendrier de disponibilité entre mars 2020 et fin juin 2020.

L'ensemble du dossier est à adresser pour **le 15 novembre 2019 au plus tard** par envoi électronique à l'adresse suivante : [culture@paysdelourcq.fr](mailto:culture@paysdelourcq.fr)

Le dossier artistique est à proposer sous format informatique. Dans le cas où l'artiste (ou groupe d'artistes) souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour les œuvres vidéo et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Pays de l'Ourcq  
2 avenue Louis Delahaye  
77440 Ocquerre

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un Comité de sélection réunissant des représentants de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC IDF), de la Communauté de communes des Pays de l'Ourcq, de la direction des services départementaux de l'Education nationale de Seine-et-Marne (DSDEN).

Les candidats sélectionnés seront reçus par ce Comité le 29 novembre 2019 au siège du Pays de l'Ourcq au 2 avenue Louis Delahaye à Ocquerre.

Le résultat de la sélection sera communiqué au plus tard le 6 décembre 2019.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

**Pour plus d'informations, contacter :**

**Véronique LEROUGE**  
**Chargée de mission Développement Culturel**  
**Communauté de communes du Pays de l'Ourcq**  
2, avenue Louis Delahaye  
77440 Ocquerre

**Téléphone : 01 60 61 55 00**  
**Courriel : [veronique.lerouge@paysdelourcq.fr](mailto:veronique.lerouge@paysdelourcq.fr)**